

* Le Certificat Complémentaire est la nouvelle appellation de l'Unité Capitalisable Complémentaire

Mai > septembre 2019
à **GRENOBLE** incluant
une mobilité à **LISBONNE**

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 8 à 20 stagiaires

DURÉE

98h en centre de formation
98h minimum en structure d'alternance

PRIX : 900 €

INSCRIPTION

Avant le **26 avril 2019**
Devis et dossier d'inscription
disponibles auprès de :
CHRISTELLE CUTILLAS
secretariat@cemearhonealpes.org

POSITIONNEMENT

27 et 28 mai 2019

PHASE 1 : 5 JOURS À GRENOBLE
3 > 7 JUIN 2019

PHASE 2 : 18 JOURS MINIMUM D'EXPÉRIENCE
DE DIRECTION À RÉALISER EN STRUCTURE ENTRE :
8 JUIN > 16 SEPTEMBRE 2019

PHASE 3 : 6 JOURS À LISBONNE
16 > 21 SEPTEMBRE 2019

CERTIFICATIONS : 1 JOURS À GRENOBLE
NOV. 2019, RATRAPAGE MARS 2020

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

www.cemearhonealpes.org/CC-direction

Le Certificat Complémentaire « Direction d'un ACM » est une formation en alternance qui vise à compléter la formation des professionnels souhaitant diriger des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

PUBLIC CONCERNÉ PAR LA FORMATION

Cette formation se destine plus particulièrement aux professionnels diplômés ou en cours de formation des BPJEPS autres que Loisirs Tous Publics.

Elle s'adresse donc aux titulaires des : Elle s'adresse également aux titulaires des :


- BPJEPS *ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS* • BEES *sous certaines conditions*
- BPJEPS *ANIMATION SOCIALE* • BEATEP *autre que ACTIVITÉ SOCIALE ET VIE LOCALE*
- BPJEPS *ANIMATION CULTURELLE* • DEJEPS et DESJEPS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer les stagiaires à l'exercice de leurs fonctions de direction en ACM :

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'organisateur et en assurer la mise en œuvre
- Assurer la coordination pédagogique des équipes pédagogiques en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique
- Accompagner les membres de l'équipe pédagogique et assurer leur formation pratique en tant que de besoin
- Être amené à diriger d'autres personnels
- Intervenir au sein de l'ACM (personnels techniciens, personnels de service...)
- Assurer la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités
- Développer et faire développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM
- Gérer le suivi de la vie quotidienne
- Organiser l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur.

LES DE CETTE FORMATION

- + Un **réseau national, 80 ans d'expérience** dans la formation, un **mouvement pédagogique** d'Éducation nouvelle
- + Une **formation en alternance** : Des rencontres avec des acteurs éducatifs de terrain, des visites de structures. L'élaboration et la conduite d'un projet d'animation pendant la formation
- + Une session de **6 jours à Lisbonne** dans le cadre du dispositif  Erasmus+
- + Permet de **diriger des Accueils Collectifs de Mineurs**

ICert
Institut de Certification

Certification FAC
CPS FAC 121

Portée disponible sur www.icert.fr

En tant qu'Organisme de Formation, les CEMÉA RHÔNE-ALPES sont titulaires d'une certification nationale

fac
Facilitateur
en Acquisition
de Compétences

répondant aux exigences du décret qualité n°2015-790 du 30 juin 2015 délivrée par l'organisme ICERT et reconnue par le CNEFOP.

OBJECTIFS EDUCATIFS

Au travers de cette formation nous visons à aider les futurs directeurs à :

- Clarifier leurs intentions éducatives dans le domaine des vacances et des loisirs, des enfants et des jeunes
- Construire leur conception du rôle de directeur
- Élaborer un projet pédagogique pour toute structure particulière de loisirs et de vacances
- Être capable de gérer l'ensemble des moyens matériels et financiers
- Animer des équipes d'adultes
- Exercer auprès des animateurs une réelle fonction de formation

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Phase 1 : Connaissances de base

Formation théorique en demi-pension permettant l'acquisition des éléments fondamentaux (apports initiaux et approfondissement des connaissances) liées aux fonctions de direction, au regard des besoins et attentes des personnes et au regard du cadre réglementaire. Cette formation sera l'occasion de préparer chaque candidat à l'expérience pratique de direction et d'être en capacité de diriger un ACM.

Les CEMÉA conçoivent la fonction de direction comme une tâche éducative globale. En ce sens, les contenus ci-dessous sont abordés de manière transversale.

- Clarifier ses propres intentions éducatives dans le domaine des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes, les communiquer et les traduire en contenus
- Construire sa propre conception des fonction de direction et pouvoir argumenter ses choix
- Repérer que ses actions ont des effets sur un milieu, un groupe, une personne
- Situer son action éducative dans le contexte économique et social
- Acquérir, au plan méthodologique, des outils pour assurer les fonction de direction d'un ACM

Phase 2 : Expérience de direction en situation dans un Accueil Collectif de Mineurs

Mise en situation pédagogique en situation de direction d'un ACM*. L'expérience de direction permet la mise en oeuvre des éléments théoriques. Sa durée est déterminée lors d'un entretien entre le représentant de l'organisme de formation, le stagiaire et son tuteur. Elle doit être d'un minimum de 18 jours. En effet, il est primordial que les fonctions de direction puissent s'exercer sur l'organisation globale d'un accueil collectif de mineurs.

** Direction adjointe possible pour un ACM de plus de 80 jours et plus de 80 mineurs.*

Phase 3 : Analyse de l'expérience de direction, retour sur la formation, ouverture sur l'Europe

Dans une logique d'individualisation des parcours de formation, cette dernière phase est l'occasion d'un retour sur les expériences pratiques, la formalisation du rapport de direction, des apports théoriques complémentaires ainsi qu'un bilan de la formation.

Cette étape de la formation se déroule à **Lisbonne**, dans le cadre du dispositif  Erasmus+ et participe d'une ouverture culturelle et interculturelle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Le Certificat Complémentaire est délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou DRDJSCS, à l'issue des 3 phases de formation dès lors que les candidats ont avec succès :

- exercé les fonctions de direction ou de direction adjointe d'un accueil collectif de mineurs régulièrement déclaré, en présence d'enfants pendant au minimum 18 jours, consécutifs ou non
- rédigé et soutenu oralement un compte rendu d'expérience de direction de 20 pages hors annexe



EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences suivantes ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation :

- Être titulaire de l'une des formations relatives au **secourisme** suivantes en cours de validité : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU 1 ou 2, SST
- Être admis en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du BPJEPS, du DEJEPS ou du DESJEPS
- Être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Pour que ce Certificat Complémentaire soit validé, il faut que le candidat suive et valide l'intégralité du parcours de formation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscriptions gratuites et obligatoires auprès des CEMÉA au plus tard 1 mois avant le démarrage de la formation. Attention, l'effectif du stage est limité, les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers complets.

CONSTITUTION DU DOSSIER

- La fiche d'inscription remplie
- La totalité du coût de la formation ou une attestation de prise en charge dans le cas où le coût de votre formation serait financée.
- La photocopie de votre diplôme
- La photocopie de votre carte d'identité
- Attestation de recensement pour les personnes de moins de 25 ans
- Certificat de participation à la Journée de Défense et Citoyenneté (ex-JAPD)

Votre convocation vous sera adressée par courrier ou par mail, une dizaine de jours avant le début de la formation et vous précisera les modalités pratiques (lieu, horaires, matériel à prévoir et moyen d'accès).

FINANCEMENT

Le Certificat Complémentaire peut être entrepris dans le cadre d'un financement personnel, du plan de formation de l'employeur, d'un Congé Individuel de Formation (CIF) ou dans le cadre du Compte Épargne Formation (CPF ex DIF).

MOBILITÉ EUROPÉENNE : ERASMUS +

Dispositif du programme Erasmus + pour l'Enseignement et la Formation Professionnelle

Cette session intègre pour tous ses participants un module de formation qui se déroulera à **Lisbonne**. Cette immersion, permet aux animateurs professionnels, en complément de leur formation, de se sensibiliser aux enjeux et pratiques de l'éducation interculturelle et de la citoyenneté européenne.

Cet axe de formation a pour objectifs de permettre aux animateurs professionnels de pouvoir organiser, diriger et animer des séjours de jeunes à l'étranger, d'acquérir des connaissances sur l'environnement et les métiers de l'animation et du travail social dans un pays de l'Union Européenne et de développer

des compétences sociales et interculturelles à réinvestir dans de multiples situations professionnelles, y compris à l'international.

Un accompagnement pédagogique sera proposé pour favoriser la découverte du milieu professionnel et de l'environnement socio-culturel du pays d'accueil.

Ces apports sont de réels atouts pour la formation des animateurs. Ils leur permettront de développer, dans leur pratique professionnelle, des projets à dimension européenne et interculturelle ainsi que de nouveaux réseaux d'échanges entre structures de l'animation.





Les CEMÉA revendiquent une conception de l'animation et des métiers d'animateurs qui se réfère au projet de l'éducation populaire conçu comme l'ensemble des pratiques qui visent à l'émancipation des personnes et des groupes. Dans cette perspective, la formation dans le champ de l'animation est un vecteur de transformation sociale, un acte politique, dynamisée et soutenue par une philosophie et des démarches d'éducation nouvelle.

L'ENGAGEMENT QUALITÉ DES CEMÉA POUR LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ANIMATION

L'ÉDUCATION NOUVELLE, DANS LA FORMATION, SE TRADUIT PAR :

- **La prise en compte de l'individualité** par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- **Le milieu de vie** et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental. L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation. **L'apprenant est au coeur de son propre apprentissage.** La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que **le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.**
- La formation s'appuie sur **la prise en compte des représentations des apprenants** sur les objets d'apprentissage.
- Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, **la dimension formative de l'évaluation** est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.
- Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son **objectif historique d'émancipation** et de participation.

POUR LES CEMÉA, EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION, C'EST :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations
- Favoriser le développement des liens sociaux
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel

